

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 12 Mars à 17h, le conseil d'administration du CCAS de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 Mars 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

Membres élus : Mmes Sylvie PLUMET – Joëlle LEFEVRE
MM. Jacky LESAULNIER - Christophe Colas

Membres nommés : Mmes Colette FOURNET – Dominique GRASSIONOT – Josiane COMBES

ABSENTS EXCUSÉS :

Membre élu : Mme Isabelle LEMOINE
Membres nommés : Mmes Sandrine AUMONT – Peggy ALPINI

Secrétaire de séance : Sylvie Plumet

CCAS-2019-1 COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS DU BUDGET CCAS 2018

Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2018 du budget CCAS exposés aux membres sont les suivants :

COMPTES ADMINISTRATIFS BUDGET CCAS

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Résultats 2018	Reprise/exercice antérieur (2017)	Départ budget 2019
Fonctionnement	5 272.56 €	0.00	- 5 272.56	6 273.51	1 000.95
Investissement					
TOTAL	5 272.56 €	0.00	- 5 272.56	6 273.51	1 000.95

Le conseil d'administration **approuve à l'unanimité** les comptes de gestion et administratifs présentés.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 5 272,56	G 0,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 6 273,51 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		5 272,56 = A+B+C+D	6 273,51 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	0,00 = E+F	0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	5 272,56 = A+C+E	6 273,51 = G+I+K
	Section d'investissement	0,00 = B+D+F	0,00 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	5 272,56 = A+B+C+D+E+F	6 273,51 = G+H+I+J+K+L

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
 A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 12/03/2019
 Le Président,



Délibéré par le Conseil d'administration en session ordinaire.
 A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 12/03/2019

Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de membres présents : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 6
 VOTES : Pour : 6
 Contre : 0
 Abstention : 0

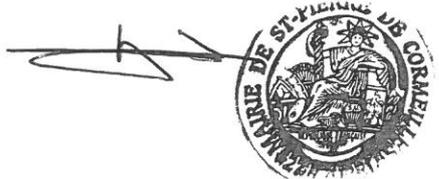
Date de convocation : 05/03/2019

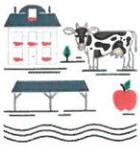
Les membres du Conseil d'administration,

Sylvie PLUMET	
Christophe COLAS	
Joëlle LEFEVRE	
Isabelle LEMOINE	
Peggy ALPINI	
Sandrine AUMONT	
Josiane COMBES	
Colette FOURNET	
Dominique GRASSIONOT	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/03/2019 et de la publication le 12/03/2019.

A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 12/03/2019





Saint-Pierre
-de-Cormeilles

Normandie

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 12 Mars à 17h, le conseil d'administration du CCAS de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 Mars 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

Membres élus : Mmes Sylvie PLUMET – Joëlle LEFEVRE
MM. Jacky LESAULNIER - Christophe Colas

Membres nommés : Mmes Colette FOURNET – Dominique GRASSIONOT – Josiane COMBES

ABSENTS EXCUSÉS :

Membre élu : Mme Isabelle LEMOINE
Membres nommés : Mmes Sandrine AUMONT – Peggy ALPINI

Secrétaire de séance : Sylvie Plumet

CCAS-2019-2 AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU CCAS

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le conseil d'administration du CCAS décide à l'unanimité des affectations suivantes :

Résultat de l'exercice	- 5 272.56 €
Résultats antérieurs reportés	6 273.51 €
Résultat à affecter	1 000.95 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	/
Solde des restes à réaliser d'investissement	/
Affectation	1 000.95 €
Report en fonctionnement	1 000.95 €

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER



27591
Code INSEE

CCAS Saint Pierre de Corneilles
CCAS de Saint-Pierre-de-Corneilles

2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents
Nombre de membres exprimés :
VOTES :
Pour Contre Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 272,56
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 273,51
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 000,95
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 000,95
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 000,95
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

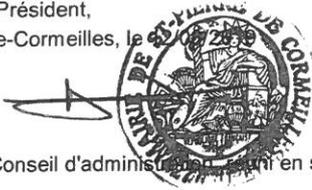
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le 12/03/2019

A Saint-Pierre-de-Corneilles, le 12/03/2019



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,
A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le
Le Président,



Délibéré par le Conseil d'administration en session ordinaire.
A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 12/03/2019

Nombre de membres en exercice : 10
 Nombre de membres présents : 6
 Nombre de suffrages exprimés : 6
 VOTES : Pour : 6
 Contre : 0
 Abstention : 0

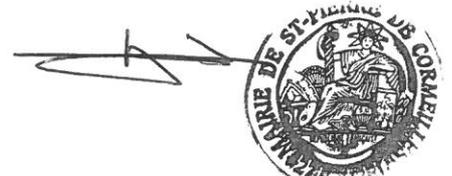
Date de convocation : 05/03/2019

Les membres du Conseil d'administration,

Sylvie PLUMET	
Christophe COLAS	
Joëlle LEFEVRE	
Isabelle LEMOINE	
Peggy ALPINI	
Sandrine AUMONT	
Josiane COMBES	
Colette FOURNET	
Dominique GRASSIONOT	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/03/2019 et de la publication le 12/03/2019.

A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 12/03/2019



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 12 Mars à 17h, le conseil d'administration du CCAS de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 5 Mars 2019, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

Membres élus : Mmes Sylvie PLUMET – Joëlle LEFEVRE
MM. Jacky LESAULNIER - Christophe Colas

Membres nommés : Mmes Colette FOURNET – Dominique GRASSIONOT – Josiane COMBES

ABSENTS EXCUSÉS :

Membre élu : Mme Isabelle LEMOINE
Membres nommés : Mmes Sandrine AUMONT – Peggy ALPINI

Secrétaire de séance : Sylvie Plumet

CCAS-2019-3 VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET 2019 DU CCAS

Monsieur le maire avise les membres du conseil d'administration du CCAS que le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 6 000 € pour l'année 2019 (délibération 2019-13 du 7 mars 2019) En conséquence, le conseil a procédé ensuite au vote du budget primitif 2019 et a arrêté à l'unanimité en recettes et dépenses les sommes suivantes :

Section de fonctionnement	7 000.95 €
Section d'investissement	0.00 €

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 000,95	6 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 000,95
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	7 000,95	7 000,95

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	7 000,95	7 000,95

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,
A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 12/03/2019
Le Président,




Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.

A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 12/03/2019

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

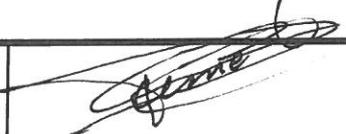
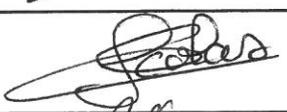
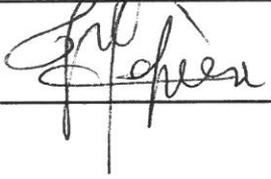
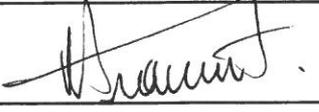
Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES : Pour : 7

Contre : 0

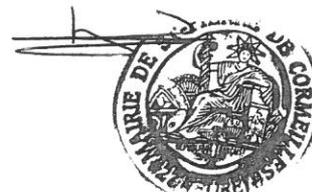
Abstention : 0

Date de convocation : 05/03/2019

Sylvie PLUMET	
Christophe COLAS	
Joëlle LEFEVRE	
Isabelle LEMOINE	
Peggy ALPINI	
Sandrine AUMONT	
Josiane COMBES	
Colette FOURNET	
Dominique GRASSIONOT	
Jacky LESAULNIER	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/03/2019 et de la publication le 12/03/2019.

A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 12/03/2019



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 1^{er} Avril à 17h, le conseil d'administration du CCAS de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 18 Mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

Membres élus : Mmes Sylvie PLUMET – Joëlle LEFEVRE - M. Jacky LESAULNIER -
Membres nommés : Mmes Colette FOURNET — Josiane COMBES

ABSENTS EXCUSÉS :

Membres élus : Mme Isabelle LEMOINE – M. Christophe Colas
Membres nommés : Mmes Sandrine AUMONT – Peggy ALPINI - Dominique GRASSIO-
NOT

Secrétaire de séance : Mme Joëlle LEFEVRE

CCAS-2019-4 ORGANISATION DU REPAS DES ANCIENS 2019

Les membres du conseil d'administration du CCAS **décident à l'unanimité de reconduire l'organisation de 2018 pour le repas des résidents principaux de la commune âgés de plus de 65 ans à savoir :**

- location de la salle des fêtes du Bois-Hellain,
- repas réalisé par un traiteur : un devis pour l'organisation d'un repas (avec apéritif, petits fours chauds et froids, entrée chaude, trou normand, plat principal, salade, fromage, café gourmand, et vins) d'environ 42€ par personne sera demandé à Monsieur Philippe Longeard
- l'animation sera assurée par le groupe Balad.

La date retenue est le dimanche 27 octobre. Cette date doit être confirmée par Monsieur Jacky Lesaulnier chargé de s'assurer de la disponibilité de la salle des fêtes du Bois-Hellain auprès de Monsieur Jérôme Jacques, maire de la commune, et du montant de sa réservation. Madame Sylvie Plumet est chargée par les membres du conseil d'administration d'établir la liste des participants au repas et de la réalisation des devis auprès des prestataires.

Ces différents devis seront étudiés par le conseil ultérieurement et soumis à leur approbation.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Maire, Jacky LESAULNIER



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 1^{er} Avril à 17h, le conseil d'administration du CCAS de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 18 Mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

Membres élus : Mmes Sylvie PLUMET – Joëlle LEFEVRE - M. Jacky LESAULNIER -
Membres nommés : Mmes Colette FOURNET — Josiane COMBES

ABSENTS EXCUSÉS :

Membres élus : Mme Isabelle LEMOINE – M. Christophe Colas
Membres nommés : Mmes Sandrine AUMONT – Peggy ALPINI - Dominique GRASSIO-
NOT

Secrétaire de séance : Mme Joëlle LEFEVRE

CCAS-2019-5 COMPOSITION DU COLIS DES ANCIENS

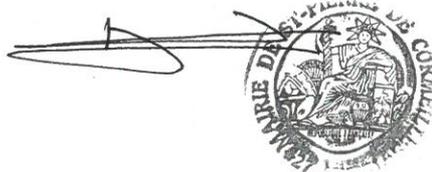
Les membres du CCAS décident à l'unanimité de reconduire les dispositions de 2018 pour le colis de fin d'année des résidents principaux de la commune de plus de 70 ans à savoir :

- un panier garni personne seule ou couple,
- des chocolats.

Madame Sylvie Plumet est chargée de l'élaboration de la liste des destinataires de ces colis de fin d'année, de prendre contact avec la ferme de la Houssaye pour le devis concernant la réalisation des paniers garnis et d'acheter les chocolats en conséquence.

Les montants correspondants aux devis et achats seront soumis à l'approbation du conseil ultérieurement.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mille Dix-neuf, le 29 Juillet à 14h, le conseil d'administration du CCAS de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 19 Juillet, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacky LESAULNIER, Maire.

PRÉSENTS :

Membres élus : Mmes Joëlle LEFEVRE - Sylvie PLUMET - M. Jacky LESAULNIER
Membres nommés : Mmes Peggy ALPINI - Josiane COMBES - Colette FOURNET -
Dominique GRASSIONOT

ABSENTS EXCUSÉS :

Membres élus : Mme Isabelle LEMOINE – M. Christophe COLAS
Membres nommés : Mme Sandrine AUMONT

Secrétaire de séance :

Mme Sylvie PLUMET

CCAS-2019-6 DEMANDE D'AIDE D'UNE HABITANTE

Monsieur le maire informe le conseil d'administration qu'il a reçu une demande d'aide d'une habitante de la commune et précise au conseil qu'il connaît de longue date cette personne et sa situation actuelle. Il laisse la parole à Mme Lefevre qui a rencontré l'habitante concernée.

Mme Lefevre mentionne aux membres du conseil que l'habitante vit de l'AAH (Allocation Adulte Handicapée), de l'ASF (Allocation Soutien Familial), qu'actuellement son compte bancaire est à découvert, et qu'elle doit la somme de 493.77 € à Antargaz.

Après avoir pris connaissance des différents éléments et pièces fournies à l'appui de la demande, **le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accorder une aide d'un montant de 500 €**. Cette aide sera directement versée à Antargaz pour épurer la dette contractée par l'habitante.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le Maire, Jacky LESAULNIER**

